

## Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 28 avril 1877

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (342v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 28 avril 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49296>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

## Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin adresse à Goblet deux chèques d'un montant total de 6 500 F en paiement de ses honoraires. Godin demande à Goblet si cette évaluation de ses honoraires lui semble convenable, compte tenu de l'important service qu'il lui a rendu en le débarrassant de ce procès, même au prix du versement d'une somme énorme [à Esther Lemaire].

## Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

---

Guise, Familiertes 28 Avril 1877

M. Monseigneur Goblet,

J'vous envoie ci-joint deux chèques  
à Paris formant ensemble la somme de  
650 francs. La réponse que vous m'avez  
faite deux jours avant à la Lettre que je vous avais  
écrite, m'a placé dans cette situation d'avoir  
à appliquer par avance de compensation avec  
d'autres affaires ce que je pouvais avancer à vous  
Néanç pour les deux que vous m'avez accordé  
dans la dépense des procès que je vous ai  
engagés. Je ne me dérange pas ce qu'il ya de  
nécessaire en pareille matière, et si je suis au-dessus  
de ce que vous attendez de moi, je vous prie de me le  
dire très-franchement. Par malheur l'assurance in-  
suffis que je vous appelle à payer par voie de transac-  
tion, je m'en ai fait main à vous être reconnaissante  
de la sévérité dont que j'aurais fait de mon  
affaire et de l'important service que vous m'avez  
rendu en me débarrassant de ce miserable procès.

Organisez si vous priez, cher Monseigneur,  
l'assurance de mes sentiments les plus dévoués

Yves D'Orsay